

**Arrêté n° DS-10-2017-01 portant délégation de signature de
Monsieur Nicolas BOISTAY, DRHRS
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, DGS**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-05-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 1^{er} juin 2015 nommant Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services adjoint ;
- Vu la décision en date du 2 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services par intérim ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2017 portant nomination de Monsieur Nicolas BOISTAY en qualité de Directeur des Ressources Humaines et de la Relation Sociale ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur des Ressources Humaines et de la Relation Sociale, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les contrats de travail des GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) ;
- Les états liquidatifs des GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) ;

Article 2 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur des Ressources Humaines et de la Relation Sociale, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publicité et exécution

§ 1 Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

§ 2 Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 13/10/17
Le(s) délégataire(s)

Monsieur Nicolas BOISTAY

Monsieur Gilles MIRAMBEAU

Fait à Poitiers le 12 octobre 2017
Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

16. OCT. 2017

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le